Académie de POITIERS

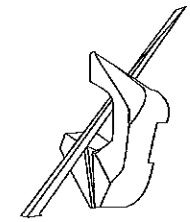

Collège Jean Rostand
34 boulevard Jacques Ménard
BP 170
79101 THOUARS Cedex

PROCES–VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 6 décembre 2012

Année scolaire : 2012-2013

Numéro de séance : 1

Date de transmission de la convocation aux membres : 23 novembre 2012

1ère convocation (oui/non) : oui

2ème convocation (oui/non) : non
(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : M. Lionel BERTHET

Secrétaire de séance : Mme Marielle COCHARD

Quorum (13 ou 16) :16

Nombre de présents : 22 en début de séance

Ordre du jour

1. Domaine de l'action éducatrice

   Pas de point à l'ordre du jour

2. Fonctionnement de l'établissement
   - 2.1. Mise en place des conseils et des commissions
   - 2.2. Règlement intérieur du conseil d'administration
   - 2.3. Calendrier scolaire
   - 2.4. Contrats et conventions
   - 2.5. Avis de la CNIL
   - 2.6. Tarifs
   - 2.7. Délégation de signature

3. Fonctionnement matériel et financier de l'établissement
   - 3.1. Budget 2013
   - 3.2. DBM

4. Questions diverses

ANNEXES :

- Organisation des conseils et commissions
- Règlement intérieur du conseil d'administration
- Convention APEMEN 79N
- Convention DAMA
- Acte CNIL

PRESENCE au CONSEIL

Séance du 6 décembre 2012

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom - Prénom	P[¤]	A[¤]	E[¤]	Nom - Prénom	P[¤]	A[¤]	E [¤]
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	BERTHET Lionel	P						
	Principale adjointe	COCHARD Marielle	P						
	Gestionnaire	TIREBOIS Daniel	P						
	C.P.E.	BELCH-ESQUINA Simon	P						
	Directrice adjointe de la SEGPA	SOUSTRE Michèle	P						
ELUS LOCAUX	Collectivité de rattachement	PINEAU Patrice	P						
	Groupement de communes	GORRY-BARDOT Christine			E				
	Commune siège	MARQUOIS Annie			E				
	Commune siège	SUAREZ Laura			E				
PERSONNALITE QUALIFIEE		FUZEAU Bruno			E				
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	Personnel d'enseignement	MORILLON Nathalie	P						
		LARDEAUX Isabelle	P						
		GAUTIER Alexia	P						
		BOURDET David			E	BREGEAS Arnaud	P		
		GAINANT Aurélien	P						
		GENTY Frédérique			E	JUBLIN Diane	P		
		DUCLOS Nathalie	P						
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	CHALOPIN Marie-Line	P						
		VENDE Alexandra	P						
		MONROUZEAU Magalie	P						
PARENTS D'ELEVES et ELEVES	Parents d'élèves	PLANTON Noëllie			E				
		JOUANNET Patrick			E				
		PENEAUD Corinne	P						
		RODRIGUEZ Romuald	P						
		METAIS Laurence	P						
		HARENG Michel	P						
		MILLASSEAU Jean-François	P						
	Elèves	GOURDINEAU Quentin	P						
		BROCHARD Lucile			E				
		BOURDAIS Dylan	P						

[¤] **P** : Présent - **A** : Absent - **E** : Excusé

Ouverture à 18h05 : *20 présents*

18h10 : arrivée de M. Rodriguez et M. Belch-Esquina – 22 présents

M. Berthet informe les membres que l'approbation des PV de CA ne font plus l'objet d'un vote mais peuvent néanmoins faire l'objet de remarques notées dans le PV.
Aucune remarque n'est faite sur le PV du CA du 04/10/12.

1. Domaine de l'action éducatrice

Pas de point à l'ordre du jour

2. Fonctionnement de l'établissement

2.1. Mise en place des conseils et des commissions

Mme Cochard procède à la mise en place des différents conseils et commissions. Les tableaux (en pièce jointe) font état des compositions pour cette année 2012-2013.

2.2. Règlement intérieur du conseil d'administration

Le règlement intérieur du CA, envoyé aux membres avec les convocations, fait l'objet d'une légère discussion. Seule la rotation du secrétariat de séance est modifiée, comme marquée dans le document joint.

VOTANTS: 22 POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
ACTE ADMINISTRATIF N°: 32

2.3. Calendrier scolaire

M. Berthet annonce la modification du calendrier scolaire, conformément à la décisions du Recteur : les établissements scolaires seront fermés le vendredi 10 mai 2013.
De plus, monsieur le Directeur Académique a décidé de ne pas faire rattraper cette journée.

2.4. Contrats et conventions

Deux conventions sont présentées aux membres du CA pour information, la délégation de signature de l'an dernier étant toujours en vigueur :

1) Convention avec l'APEMEN79 pour la participation du collège aux rencontres chorales du nord Deux-Sèvres : 66 élèves sont inscrits à la chorale, ce qui représente une participation financière de 99 € à la charge de l'établissement.

2) Convention pour le dispositif DAMA d'assistance informatique de l'académie : la participation s'élève à 160 €, auxquels s'ajoutent 25 € par tranche de 200 élèves. Le coût global sera donc de 235 € pour le collège.

Mme Métais demande une précision quant au cadre d'intervention de cette assistance. Mme Cochard précise qu'ils interviennent sur appel de l'établissement pour des problèmes touchant des applications nationales ainsi que les anomalies sur le serveur administratif.

2.5. Avis de la CNIL

Un avis de la CNIL pour le portail E-sidoc développée par l'enseignante documentaliste a été demandé. Il est revenu favorable et sera effectif le 16 décembre.
L'acte correspondant est soumis au vote :

VOTANTS: 22 POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
ACTE ADMINISTRATIF N°: 35

2.6. Tarifs

M. Tirebois, gestionnaire, annonce aux membres les tarifs des forfaits de demi-pension, fixés par la collectivité :
Forfait DP 4 jours : 404,84€
Forfait DP 5 jours : 462,13€
Le forfait DP 3 jours n'existe plus. C'est une décision de la collectivité.

18h35 : arrivée de M. Pineau. 23 membres sont donc présents.

M. Tirebois annonce ensuite les propositions de tarifs des commensaux faites par l'établissement et qui vont être soumises au vote :

Agents : 2,65 €. Ce tarif est le tarif plancher, fixé par la collectivité. La hausse sur ce tarif est d'environ 6%. M. Tirebois explique que les tarifs suivants sont proposés sur la base d'une augmentation similaire :
Tarif 1 : 3,00 € (+7.1%)
Tarif 2 : 4,20 € (+7.6%)
Tarif 3 : 5,00 € (+8.6%)
Hôte de passage : 6,80 € (+7.9%)
Elève occasionnel : 3,50 € (+12.9% : cohérence tarif demi-pension)
Agents territoriaux extérieurs : 4,15 € (+6.4% : ce tarif est fixé par le Conseil Général)

M. Hareng fait remarquer que ces tarifs s'approchent plus d'une hausse de presque 10%. De plus, les tarifs fixés par le Conseil Général pour les familles subissent une hausse très importante : 13 % pour le forfait 4 jours, et 5% pour le forfait 5 jours.
Mme Métais s'étonne également des prix pratiqués au lycée, encore plus chers.

M. Berthet rappelle que la collectivité de rattachement pour les lycées est le Conseil Régional.

M. Pineau précise lui aussi que le Conseil Général gèrent les collèges et que les forfaits ont été fixés dans un souci d'harmonisation de façon identique sur les 37 collèges du département. Il est cependant vrai que sur Jean Rostand l'effet de cette harmonisation se ressent plus fortement du fait des tarifs antérieurs plus bas que la moyenne.

Les parents font alors remarquer que ce sont les familles qui sont pénalisées.
Et Mme Morillon ajoute qu'une hausse de ces mêmes tarifs avait été refusée par la collectivité il y a 3 ans alors que nous étions déjà dans les collèges ayant les tarifs les plus bas.

M. Pineau rappelle que le prix de revient d'un repas est d'environ 7 €, toutes charges comprises. Le Conseil Général en prend une très large part à sa charge. Cependant, comme il l'a déjà expliqué aux représentants enseignants et parents qu'il a reçus, M. Pineau reconnaît que la hausse du tarif du forfait 4 jours est importante sur Jean Rostand. Il a encore abordé ce point avec le président du Conseil Général le lundi précédent et cela sera à nouveau évoqué avec les élus dans les jours prochains car l'harmonisation provoque ici une anomalie. D'autre part, M. Pineau annonce que la tarification est amenée à évoluer encore car le Conseil Général souhaite mettre en place une tarification en fonction du quotient familial.
A la demande d'un représentant enseignant, il précise que cela doit se faire dans la concertation avec les établissements.

Pour les parents d'élèves, des départs d'élèves de la demi-pension sont à craindre avec cette hausse des tarifs, et la disparition du forfait 3 jours.

M. Pineau rappelle que les tarifs restent toujours très raisonnables.

M. Hareng s'étonne de la façon de procéder. Le collège a une restauration qui fonctionne bien, avec un très bon rapport qualité/prix. Pourquoi ne pas apprendre aux collèges qui ont des soucis à mieux fonctionner, sans pénaliser ceux qui n'en ont pas besoin ?

M. Berthet ajoute que le coût d'un repas à la charge des familles reste peu élevé malgré la hausse. On peut cependant s'interroger sur les brusques changements. L'équipe de direction a interpellé le CG sur ces décisions par le biais de M. Pineau mais aussi lors d'une entrevue auprès des services dès le mois de septembre. Néanmoins, c'est une décision de la collectivité avec laquelle il faut fonctionner.

M. Hareng ajoute que les remarques des uns et des autres ne semblent pas entendues. De plus, ces forfaits de DP ne font pas l'objet d'un vote.

Effectivement, M. Berthet confirme que les tarifs des forfaits ne font pas l'objet d'un vote. Seuls les tarifs des commensaux vont être votés, et ceux-ci ont été établis de la façon la plus cohérente possible. Les décisions du CA ont toute leur valeur mais les forfaits ne sont pas de la décision du CA.

Mme Morillon reprend à propos de la hausse : cette hausse est brutale et sera d'autant plus difficile pour les familles du fait du bassin local fortement défavorisé et touché par la crise. Les situations vont donc être aggravées pour de nombreuses familles et ce n'est pas ce que l'on attend d'une collectivité.

M. Hareng indique que les parents feront sûrement une information aux familles.

M. Pineau confirme ses interventions auprès de ses collègues élus ainsi que du Président du CG. Les répercussions de cette harmonisation ne sont pas les mêmes d'un collège à l'autre et n'ont sans doute pas été suffisamment mesurées d'un établissement à l'autre. Il reste donc à voir comment les choses peuvent être éventuellement corrigées.

Les représentants des parents d'élèves demandent si des actions à mener peuvent être efficaces pour faire évoluer les choses et si les tarifs ont déjà été votés au CG.

M. Pineau leur répond que toute action est utile. Concernant les tarifs, ceux-ci ont été votés mais le budget 2013 du Conseil Général ne l'est pas encore. Des choses peuvent sans doute être revues mais M. Pineau ne connaît pas les décisions qui pourraient être prises.

M. Berthet soumet au vote les tarifs des commensaux :

VOTANTS: 23 POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION : 7
ACTE ADMINISTRATIF N°: 36

2.7. Délégation de signature

La nouvelle réglementation définie par la RCBC nécessite de demander aux membres du CA deux délégations de signature au chef d'établissement :

1) une délégation pour les contrats et conventions annuels (sur l'année civile 2013) :

VOTANTS: 23 POUR : 23 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
ACTE ADMINISTRATIF N°: 37

2) une délégation pour les contrats et conventions pluriannuels :

VOTANTS: 23 POUR : 23 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
ACTE ADMINISTRATIF N°: 38

3. Fonctionnement matériel et financier de l'établissement

3.1. Budget 2013

Monsieur Le Principal présente les lignes générales qui ont prévalues à l'élaboration du budget 2013 :

- la baisse de la subvention de fonctionnement de l'ordre de 23.2%, avec un écrêtement de 26090 €.
- la mise en place de la RCBC.
- la priorité mise sur les besoins incompressibles et les prévisions d'investissement.

Le cadre de la RCBC impose des services identiques d'un établissement à l'autre, mais les domaines et activités sont spécifiques à chacun. Pour le collège, dans le service des activités pédagogiques, le choix a été fait d'être au plus proche du fonctionnement, et notamment du fonctionnement pédagogique.

Il présente ensuite le budget primitif (p. 3 à 5 des documents) qui montre une incapacité à financer de 30250,08 € et un prélèvement sur fonds de roulement de 66750,08 € au total (fonctionnement et investissement).

M. Tirebois précise ces calculs, ainsi que l'origine des ressources autres que celles des fonds de réserves pour opérations d'investissement (taxe d'apprentissage) prévues pour l'évolution de l'équipement d'un atelier. Il revient également sur l'évolution des réserves et l'ampleur des investissements réalisés en 2012.
Il précise, à la demande des parents, que l'affectation du fonds de roulement relève des décisions de l'établissement et de son conseil d'administration qui en vote l'utilisation.
M. Berthet complète en ajoutant qu'il était nécessaire de compenser le manque de l'écrêtement et de prévoir les investissements nécessaires pour activer, entre autres, les projets en cours.

Mme Métais interpelle M. Pineau au sujet de la dotation 2014 : celle-ci sera-t-elle à nouveau complète ?
M. Pineau confirme que ce sera certainement le cas. Cette année, la chambre régionale des comptes avait alerté le Conseil Général et préconisé de ne laisser aux établissements que 3 mois de réserve de fonctionnement. Pour cela, il a été choisi de rattraper les écarts entre collèges en diminuant les dotations de fonctionnement pour que les fonds de réserve retombent sur ce montant préconisé. Il informe cependant les membres du CA que, sans cet écrêtement, la dotation est en hausse entre 2012 et 2013 : 1.4% en raison du calcul des points liés aux charges de viabilisation des établissements (coût de l'énergie).

M. Hareng réagit en signalant que la dotation 2013 est similaire à celle de 2011.

Mme Morillon s'étonne de cette préconisation sur le montant des réserves car 5 mois n'auraient pas été de trop vue l'ampleur des investissements réalisés par l'établissement.

M. Tirebois explique effectivement que de nombreux investissements ont été réalisés et commencés, notamment en équipement au service général et en cuisine, dans le but de réduire la pénibilité du travail pour les collègues agents. Il est donc important de pouvoir poursuivre en ce sens d'où le besoin de faire les prélèvements nécessaires à la poursuite du projet engagé.

M. Pineau indique que le Conseil Général souhaite mettre en place un mode de fonctionnement basé sur un dialogue de gestion, qui sera l'occasion de faire valoir la politique de l'établissement notamment en termes d'investissement.

Cette demande de dialogue de gestion a bien été entendue par l'équipe de direction. Cependant, le cadre n'en est pas connu à ce jour précise M. Berthet. Il aurait été préférable que le dialogue se fasse avant l'écrêtement, afin que les programmes d'investissements soient pris en compte. Aujourd'hui, le budget est établi avec un plan d'investissement conséquent, ce qui entraîne une diminution du fonds de roulement considérable. Il faudra observer le bilan du compte financier 2012.

M. Pineau ajoute que l'écrêtement avait été évoqué avant sa réalisation.

Mme Morillon répond qu'une évocation ne donne pas une programmation officielle et précise. L'annonce faite aux chefs d'établissement et aux gestionnaires fin août a été surprenante. En tant que membre du CA, elle s'est sentie mise en cause par cette annonce tardive et cette façon de faire, qui traduisait un manque de confiance à l'égard des membres du CA.

M. Tirebois dit regretter le climat de méfiance qui s'est installé suite à cette façon de faire. Il a participé à des commissions de réflexion sur le sujet mais il n'avait pas été évoqué d'écrêtement subi sans annonce. L'idée d'un fonds mutualisateur avait été discutée. Une volonté de travailler de façon concertée avec le Conseil Général existe mais ce climat de méfiance qui s'installe ne facilite

pas les choses (perte de la gestion du vêtement de travail suite à des informations syndicales d'agents de quelques établissements, projet de tarifs de cantine au quotient familial...)

M. Pineau ne croit pas à un climat de méfiance. Il entend les remarques faites et en sera porte-parole au Conseil Général. Son rôle est double : expliquer les décisions prises par le collectivité mais aussi se faire le porte-parole de la politique du collège et des préoccupations des membres du CA.

M. Berthet redit qu'il n'a pas d'opposition à la mise en place d'un dialogue de gestion mais qu'il est nécessaire d'en connaître le cadre ainsi que le rôle que pourra y jouer le CA. Le budget a été établi de façon à faire apparaître clairement le fonctionnement du collège et les investissements, et notamment pour que la collectivité puisse en avoir une lecture transparente.

Mme Morillon sollicite M. Pineau pour connaître le montant global des fonds récupérés après l'écrêtement des 37 collèges afin de savoir si cela sera pertinent pour l'équipement. M. Pineau ne connaît pas ce montant, mais précise qu'il existe déjà un autre fonds pour subvenir à des demandes de matériel.

M. Tirebois précise que le collège ne pourra plus faire autant de réparations et de frais de maintenance sur ses fonds propres, comme il avait l'habitude de le faire, ce qui permettait des dépannages rapides avec des entreprises locales.
Les parents comme les enseignants s'étonnent de la remise en cause de ce fonctionnement qui paraît du bon sens. Le coût d'une intervention d'une entreprise habilitée par le CG restant sans doute plus important du fait de l'éloignement (beaucoup d'entreprises relevant des marchés du CG sont sur l'agglomération niortaise), et le délai d'intervention sera également plus long. Cela pourra-t-il être pris en compte lors de ce dialogue de gestion ?
M. Pineau pense effectivement que cela pourrait être évoqué. De plus, pour la maintenance des matériels, la collectivité pourrait envisager de déléguer cela au gestionnaire, pour une réalisation immédiate.

A la sollicitation de M. Berthet sur d'éventuelles autres questions sur le budget, M. Hareng demande s'il est possible d'avoir davantage de comparatif avec 2012.
Messieurs Berthet et Tirebois évoquent la difficulté à mettre des chiffres de 2012 pour rappel sur chaque ligne du budget 2013 car l'évolution imposée par la RCBC provoque une massification des recettes. Les choses seront un peu plus simples l'an prochain quand nous travaillerons sur deux années en mode RCBC.
Monsieur Berthet signale qu'il est demandé cette année d'intégrer également au budget les masses salariales du fonctionnement de l'établissement, à savoir environ 2 700 000 € versés par l'Etat et 400 000 € versés par le Conseil Général.

Des débats s'en suivent sur un éventuel vote « contre » de la part des représentants parents et enseignants qui souhaitent manifester leur désaccord avec le montant de la dotation allouée et avec l'écrêtement. Ils évoquent leurs inquiétudes pour l'avenir car aucune lisibilité à long terme n'est possible. Cette période de transition pose des inquiétudes. M. Hareng souligne que l'incapacité à financer qui apparaît est bien liée à la dotation de départ allouée.

M. Berthet entend les remarques invoquées mais rappelle que les membres du CA vont être appelés à se prononcer par vote sur la répartition budgétaire proposée et non sur le montant de la dotation de fonctionnement.

Il est 20h00 : départ de Quentin Gourdineau. Les membres sont alors au nombre de 22.

M. Pineau précise quant à lui que le Conseil Général ne réduit pas ses fonds alloués aux collèges et qu'il n'y a pas de remise en question de la politique de la collectivité sur l'éducation. Si le fonds de roulement proposé sur ce budget est de moins de trois mois de fonctionnement, c'est un choix du chef d'établissement.
M. Berthet rappelle alors que la répartition proposée est cohérente avec les investissements à poursuivre.
Mme Morillon s'inquiète des capacités de financement du Conseil Général à l'avenir.

M. Berthet rappelle que l'on ne vote pas les choix politiques du CG donc on ne vote pas l'enveloppe de la dotation. On soumet au vote uniquement la répartition budgétaire.

A la demande des représentants parents et enseignants, une suspension de séance de 5 minutes est accordée.

A la reprise, le budget est soumis au vote :

VOTANTS: 22 POUR : 6 CONTRE : 0 ABSTENTION : 16
ACTE ADMINISTRATIF N°: 39

3.2. DBM

M. Tirebois estime que les besoins de viabilisation vont nécessiter une DBM de 6000 € pour terminer l'exercice 2012. Il précise qu'un courrier a été adressé au Président du Conseil Général pour demander une subvention complémentaire de 6000 € au titre de la viabilisation. Ce courrier a bien été reçu et sera étudié en commission permanente par la collectivité.
Dans l'attente de cette réponse, il est préférable de proposer cette DBM aux membres du CA.

VOTANTS: 22 POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
ACTE ADMINISTRATIF N°: 40

4. Questions diverses

Pas de questions diverses

Séance levée à 20h20

Le président de séance

Lionel BERTHET

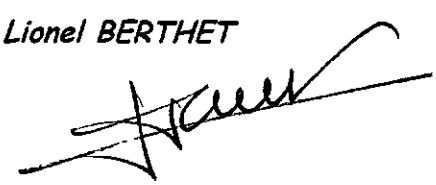

Le secrétaire de séance
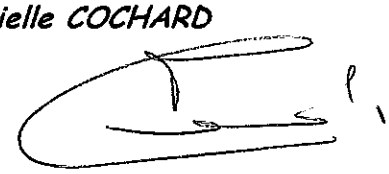
Marielle COCHARD